

**CONCOURS : RH-F-047(23) – POSTE SYNDIQUÉ – FEÉSO
AIDE-ÉDUCATRICES OU AIDE-ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE OCCASIONNELS**

Poste : Aide-éducatrices ou aide-éducateurs de la petite enfance occasionnels

Date d'entrée en fonction : dès que possible

Lieu de travail : Écoles du Conseil scolaire du Grand Nord

Taux horaire : 16,55 \$

Sommaire des responsabilités :

La personne qui occupe ce poste relève de la direction d'école et de la gestionnaire des Services de la petite enfance et a pour rôle d'appuyer l'éducatrice, l'éducateur de la petite enfance. La personne fait participer les élèves à des activités susceptibles d'encourager leur épanouissement intellectuel, physique et affectif. Dans le cadre de la journée prolongée le matin et en fin de journée et lors des congés scolaires, la personne aura à appuyer la livraison du programme Place des jeunes.

Exigences et qualifications :

- Certificat collégial d'un an en Aide-éducateur à la petite enfance (« Early Childhood Assistant Program ») ou l'équivalent;
- Minimum de 6 mois d'expérience à travailler avec des jeunes enfants.

Compétences :

- Démontrer une bonne maîtrise du français et de l'anglais oral et écrit;
- Savoir travailler en équipe;
- Bonnes capacités interpersonnelles;
- Bonnes aptitudes en communication;
- Aptitude dans la gestion de groupe;
- Être capable de travailler sous pression dans un environnement mouvementé;
- Faire preuve d'un bon sens des responsabilités;
- Avoir des connaissances au sujet des lois pertinentes, des politiques et des procédures du Conseil;
- Faire preuve d'initiative, de créativité et de débrouillardise;
- Faire preuve de tact, de diplomatie, de discrétion et de discernement.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir une copie de leur curriculum vitae et une copie de leurs diplômes d'étude par l'entremise du site Web à l'attention de :

Monsieur Eric Despatie
Directeur des Ressources humaines
296, rue Van Horne
Sudbury (Ontario) P3B 1H9
Tél. : (705) 671-1533 / Téléc. : (705) 671-1794
courriel : emplois@grandnord.ca

Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

Anne-Marie Gélinault, présidente

Sébastien Fontaine, directeur de l'éducation

En vertu du règlement 521/01 tel qu'amendé par le Règlement 322/03 et de la ligne de conduite du Conseil scolaire du Grand Nord, tout membre du personnel doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction. Si on vous invite à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières. Les renseignements communiqués seront traités avec respect et confidentialité.

Le Conseil scolaire du Grand Nord encourage l'égalité d'accès à l'emploi.